

Taxe d'habitation : Emmanuel Macron confirme sa suppression pour tous en 2020



Le budget 2018 amorce la fin de la taxe d'habitation pour 80% des ménages. Les plus aisés devront attendre un peu.

Le chef de l'Etat a confirmé ce samedi, en signant devant les caméras les trois dernières lois votées au Parlement, dont le Budget 2018, que la taxe d'habitation allait disparaître pour tous les ménages.

Le budget 2018 lance la suppression de cet impôt pour 80 % des ménages. Elle sera effectuée par tiers, avec *"un premier tiers l'année prochaine"*. "J'ai pour perspective en 2020 une réforme en profondeur qui permettra de supprimer cet impôt (la taxe d'habitation) pour la totalité de nos concitoyens", a dit le président.

Cette annonce ne fait que confirmer les propos qu'il avait tenus devant les maires de France fin novembre. Il avait alors lancé: si cet impôt "n'est pas bon pour 80% des ménages, il y a peu de chances qu'il soit bon pour les 20% restants". Avant d'ajouter que cette suppression pour 80% des Français n'était que "le premier acte d'une réforme ambitieuse des finances locales". Promettant aux communes une "autonomie financière et fiscale" et une "pleine visibilité", il avait annoncé une "refonte en profondeur de la fiscalité locale" à compter de 2020.

Cette suppression de la taxe d'habitation est critiquée par les communes, qui craignent de perdre en autonomie. Elles ne pourront en effet plus accroître la taxe d'habitation en cas de besoin, et seront inféodées à l'Etat pour leur financement. Gilles Platret, porte-parole de LR, a estimé vendredi que la suppression de la taxe d'habitation pourrait porter "un coup fatal à un grand nombre des communes". "Pourquoi l'Etat ne réduit-il pas les impôts d'Etat plutôt que de demander aux communes de faire les efforts ?", a-t-il lancé.